

Image not found or type unknown



Rejet carte sejour etudiant

Par **hakim3000**, le **15/03/2009** à **02:03**

bonjour
je suis étudiant marocain, après avoir obtenu un master 2 recherche, je me suis inscrit en thèse, mais après une année je me suis aperçu que c'est très long comme parcours, alors je me suis orienté l'année suivante vers un master 2 professionnel pour avoir plus de compétences en vue d'intégrer le marché du travail.
La préfecture m'a notifié un refus de ma demande de carte de séjour étudiant estimant que je ne remplis pas les conditions du sérieux dans mes études!!!
Je sais que je peux exercer le recours gracieux et celui administratif mais est-ce que je peux faire les deux en même temps?
Expliquer moi s.v.p, ce que je risque si je ne quitte pas la France après un mois de la notification du refus de la carte de séjour, parce que je suis en période d'examen et bientôt il y a le stage!!!
merci d'avance.